

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1847.

Recettes sur les sucres. — Exportation avec décharge de l'accise.

Documents statistiques déposés par M. le Ministre des Finances.

I.

Recettes effectuées sur les sucres, pendant les exercices 1830 à 1847.

DÉSIGNATION DES EXERCICES.	MONTANT DES RECETTES.	DATES DES LOIS EN VIGUEUR.	Observations.
1830	1,967,187 66	27 juillet 1822 et 24 décembre 1820.	
1831	1,084,830 03	Id.	
1832	2,023,578 13	Id.	
1833	2,079,484 53	Id.	
1834	1,669,729 80	Id.	
1835	1,714,622 80	Id.	
1836	208,579 11	Id.	
1837	509,564 93	Id.	
1838	1,506,964 37	27 juillet 1822, 24 décembre 1829 et 8 février 1838.	
1839	1,206,830 12	Id.	
1840	974,583 76	Id.	
1841	780,834 14	27 juillet 1822, 24 décembre 1829, 8 février 1838 et 28 mars 1841.	
1842	813,273 49	Id.	
1843	930,234 39	Id. jusqu'au 14 avril 1843. A partir de cette date, le sucre a été régi par la loi du 4 avril 1843.	
1844	3,663,141 15	4 avril 1843.	
1845	2,612,903 92	Id.	
1846	2,843,579 39	4 avril 1843, 17 juillet 1846 et arrêté royal du 15 août 1846.	
1847 (a)	1,417,673 71	4 avril 1843, 17 juillet 1846, 16 mai 1847 et arrêtés royaux des 13 août 1846, 10 et 31 juillet 1847.	

(a) La somme de fr. 1,417,673-71 comprend celle de fr. 1,117,673-71 qui a été recouvrée au 31 octobre 1847. — La différence en plus, soit 300,000 fr., représente les recettes présentées pour les mois de novembre et de décembre, même année. — Une somme de 20,000-00, provenant du régime établi par la loi du 4 avril 1843, figure dans la recette de fr. 1,117,673-71.

II.

État des recettes perçues sur les sucres de canne et de betterave, à partir du 1^{er} juillet 1846 jusqu'au 31 octobre 1847.

ESPÈCE DE SUCRE.	MONTANT DES RECETTES PERÇUES			RECETTES présumées POUR LES MOIS de NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1847.	TOTAL GÉNÉRAL.
	Du 1 ^{er} juillet 1846 au 30 juin 1847.	Du 1 ^{er} juillet au 31 octobre 1847.	TOTAL.		
Ganne	1,686,267 64	503,349 71	1,991,817 35	253,000 00	2,226,817 35
Betterave.....	548,783 04	529,802 18	678,587 22	63,000 00	745,587 22
Totaux.....	2,035,052 68	633,531 89	2,670,404 57	500,000 00	2,970,404 57

III.

Relevé () des quantités de sucres raffinés qui ont été exportées avec décharge de l'accise, à partir du 1^{er} juillet 1846 jusqu'au 31 octobre 1847.*

DÉSIGNATION DES PÉRIODES.	SUCRE DE CANNE.				SUCRE DE BETTERAVE.					TOTAL GÉNÉRAL.
	Méts, candis et lumps	Cassonade.	Sirap	TOTAL.	Méts, candis et lumps.	Cassonade.	Sucre brut.	Sirap.	TOTAL.	
Du 1 ^{er} juillet 1846 au 30 juin 1847 . . .	5,971,039	201	35,319	6,006,609	284,362	»	»	112,753	397,115	6,403,724
Du 1 ^{er} juillet au 31 octobre 1847 . . .	3,618,219	71,618	230,282	3,920,149	390,762	»	500	131,914	523,176	4,443,325
Du 1 ^{er} novembre au 31 décembre 1847 (par évaluation).	9,589,308	71,849	265,601	9,926,758	675,124	»	500	244,667	920,291	10,847,049
Totaux . . .	11,280,308	106,849	330,601	11,876,758	875,124	»	500	309,667	1,183,291	13,062,049

(*) En comparant ce relevé avec celui qui se trouve inséré à la page 11 du rapport de la section centrale sur le Budget des voies et moyens de 1848, on voit que les quantités ne sont point concordantes.

Les différences proviennent de ce que le relevé ci-dessus, qui a été formé au bureau de la Statistique, comprend les quantités réellement exportées, et pour lesquelles les permis sont rentrés dûment déchargés, tandis que l'autre indique en outre les quantités reprises dans les permis non rentrés et celles que l'on a déposées en entrepôt, à valoir en déduction des termes à échoir et que l'on destine à l'exportation.

Ce dernier relevé a été établi sur des états spéciaux que l'on a fait former par les receveurs, afin de mieux apprécier les effets de la loi du 17 juillet 1846.